



Datum / Date: 13/06/2016  
Uur / Heure: 11:19  
Vraag / Question: n° 12347

**Question orale de la Députée Katrin JADIN  
à Madame Marie-Christine MARGHEM, Ministre de l'Énergie, de l'Environnement et  
du Développement durable,  
concernant l'accord de coopération européen en matière d'off-shore  
- déposée le 7 juin 2016-**

Madame la Ministre,

Malgré tout le potentiel et l'essor que connaît ces dernières années le déploiement d'infrastructures éoliennes en mer – les CEO des plus grandes entreprises actives dans le secteur soulignent que l'année 2015 a constitué une année record en matière d'installations éoliennes off-shore – cette source de production d'énergie verte n'en resterait pas moins la forme la plus coûteuse à ce jour développée à grande échelle.

À cet égard, plusieurs pays européens, dont la Belgique, auraient récemment conclu un accord de coopération visant à renforcer leurs synergies dans le secteur, avec pour objectif de réduire les coûts et d'augmenter pour l'avenir de manière substantielle la productivité de cette source d'énergie renouvelable.

Madame la Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Pouvez-vous m'informer plus en détail des principales modalités que sous-tend cet accord de coopération conclu en matière d'éolien off-shore ?
- Existe-t-il déjà un calendrier spécifiant les différentes échéances de mise en œuvre dudit accord ? Dans l'affirmative, lesquelles sont-elles ?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

**Katrin JADIN**

**Question orale 12347 de la Députée Katrin JADIN à Madame Marie-Christine MARGHEM, Ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, concernant l'accord de coopération européen en matière d'off-shore**

-----

**Réponse :**

Cet accord est une revitalisation de l'accord sur la North Seas Countries Offshore Grid Initiative (NSCOGI) conclu en décembre 2010.

Après 5 ans de coopération et les leçons apprises jusqu'à présent, il est devenu évident que plus d'attention devant être accordée aux mécanismes de soutien aux énergies renouvelables, aux objectifs climatiques, à la réduction des coûts de la technologie, à la conception et l'organisation du marché et à l'intégration des énergies renouvelables ...

Il était donc temps de passer à une approche plus pragmatique, étape par étape, bottom-up, avec une forte volonté politique au niveau national.

Déjà à la fin de la conférence NSCOGI organisée le 23 octobre 2015 à Ostende j'avais mis en avant les points d'action suivants :

1. Préparer une déclaration politique ministérielle pour juin 2016;
2. Soutenir la création d'un groupe de haut niveau de la mer du Nord ;
3. Finaliser la mise en œuvre du plan de travail de NSCOGI à travers des structures existantes, en ce compris autour des nouveaux enjeux proposés lors de la conférence NSCOGI du 23 Octobre 2015, et,
4. Établir et soutenir le fonctionnement d'une plate-forme des parties prenantes avec tous les utilisateurs de la mer du Nord.

Le 6 juin 2016, j'ai co-signé à Luxembourg avec mes collègues des pays qui bordent la Mer du Nord et les Commissaires compétents (MM. Sefcovic et Canete) une nouvelle déclaration politique sur la coopération en matière d'éolien off-shore.

Cet accord prévoit l'élaboration d'un programme de travail pour les années 2016-2019. Etant donné que la Belgique garde la présidence de cette coopération Mer du Nord, j'ai demandé à mon administration d'élaborer avec leurs collègues des pays partenaires ce programme de travail.